



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soutien aux circuits courts et à la vente directe par les agriculteurs

Question écrite n° 30492

Texte de la question

M. Raphaël Gauvain attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le soutien aux circuits courts. En effet, la crise sanitaire et ces deux mois de confinement semblent avoir installé chez une partie des consommateurs, mais aussi chez les producteurs, des habitudes durables en matière de circuits courts et de vente directe. Un système qui permet aux agriculteurs et cultivateurs de mieux rentabiliser leurs produits. Dans les faits cela s'est traduit chez les producteurs par la mise en place par exemple de « marchés à la ferme » et le développement de la vente en ligne. Tandis que des enseignes de la grande distribution ont souvent renforcé leurs approvisionnements en produits locaux. Beaucoup de part et d'autres avaient déjà adopté ces nouveaux modes de consommation avant la crise, d'autres les ont découverts et adoptés pendant. Pour autant, suite au déconfinement, cet engouement semble retomber. Ce qui est dommage pour un mode de consommation permettant souvent aux producteurs, un juste prix et une juste rémunération et favorise une ambiance territoriale positive, en rapprochant les producteurs et le public. Ainsi, il souhaite savoir si le Gouvernement entend de nouveau lancer des actions pour développer et promouvoir ces modes de consommation.

Texte de la réponse

Le confinement lié au coronavirus a eu des effets majeurs sur la production et sur les comportements alimentaires. Pendant cette période, l'alimentation en circuits courts et de proximité a été largement plébiscitée par les français, mais cette crise sanitaire n'a été qu'un révélateur, un accélérateur, de processus déjà engagés auparavant. En effet, ce renouveau de l'alimentation de proximité est grandement lié aux nouvelles attentes de la part des consommateurs. Fort de ce constat et s'appuyant sur tous les leviers disponibles, l'ambition du ministère de l'agriculture et de l'alimentation est d'orienter et d'accompagner l'agriculture vers de nouveaux modèles agricoles en phase avec les attentes de la société : diversité des agricultures ancrées dans l'ensemble des territoires, génératrices de valeur ajoutée et d'emploi, en recherche d'efficacité économique et environnementale, avec des productions et circuits variés. Les états généraux de l'alimentation et la loi sur l'alimentation en ont été la traduction. Le nouveau programme national pour l'alimentation a inscrit dans ses priorités, l'approvisionnement de la restauration collective en produits durables et de qualité et l'ancrage territorial, avec un objectif de développement des projets alimentaires territoriaux (PAT). Les PAT offrent un cadre structuré permettant une approche intégrée de la politique alimentaire au plus près des attentes des citoyens. Ils sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire permettant une mobilisation des ressources internes et la construction de partenariats au service de la transition agricole et alimentaire et de l'élaboration de « systèmes alimentaires territorialisés ». D'autres leviers, comme le programme national de développement agricole et rural et son dispositif financier le compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural, concourent également au développement d'une agriculture et une alimentation durables. Ainsi, les dispositifs existants, qui s'inscrivent dans la durée, répondent déjà -et continueront à répondre- aux préoccupations exprimées.

Données clés

Auteur : [M. Raphaël Gauvain](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30492

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2020](#), page 4292

Réponse publiée au JO le : [11 août 2020](#), page 5425